

prendre. Un catholique, s'il se croit autorisé à avoir d'autres appréciations — en matière diplomatique, c'est rigoureusement admissible — au moins faut-il que son jugement repose sur des bases solides. Or, combien y en a-t-il qui se sont prononcés contre l'initiative pontificale sans avoir lu le document ! Combien d'autres se sont contentés d'une lecture trop rapide et trop superficielle pour l'apprécier équitablement ! Combien encore ont suivi, sans plus réfléchir, un courant d'opinion faussé par l'esprit sectaire ! — N'aurait-on pas eu une attitude différente, si l'on avait considéré que la note pontificale, en raison de son caractère diplomatique, n'était pas destinée à la publicité ² et devait garder ce langage modéré, discret, presque voilé qui est propre à la diplomatie ; — si l'on avait réfléchi que le pape, étant le père commun de la chrétienté, compte par millions, dans chaque état belligérant, des fils qui ont un droit égal à sa sollicitude ; que le pape, étant le chef de l'Eglise, doit en assurer le gouvernement partout où elle a une hiérarchie ; que le pape, étant le représentant du Dieu d'amour, doit, selon son pouvoir, faire régner dans la grande famille humaine la charité fraternelle ? Oui, à défaut d'un sentiment de respect, de justice et de reconnaissance, l'esprit de discernement aurait dû faire comprendre aux pays alliés, comme l'a observé une revue genevoise, dont la rédaction est nettement favorable à la France, que la note pontificale " était un événement de la plus haute importance et qu'ils ne sauraient commettre de faute plus grave que de ne pas la prendre en très grande considération ". ³

Mgr Rumeau établit ensuite que le pape n'avait aucune visée politique particulière et qu'il n'écoutait aucune suggestion de l'une ou l'autre des parties belligérantes. Le pape ne préconisait point une paix allemande, explique-t-il. L'Allemagne voulait la paix en s'appuyant sur la carte de guerre, le pape demandait d'abord la libération des territoires envahis ; l'Allemagne élevait à la hauteur d'un principe que la force prime le droit, le pape affirmait la suprématie du droit sur la force ; l'Allemagne réclamait de formidables indemnités, le pape réclamait qu'elle prît sa part des dommages de guerre ; l'Allemagne faisait du militarisme une doctrine, le pape parlait de désarmement ; l'Allemagne prétendait qu'il n'y a pas de ques-

² Elle n'a pas été publiée par le fait du Saint-Siège.

³ Citation empruntée à M. René Bazin.

tion d
compte

Ce q
se préc
épouva
pose, c'
est la
ration
pas le
étaient
la par
quoi ré
intenti
l'initia
la paix
par la

Mgr
qui av
des lo
ler ac
juge,
préoc
règles

Sa
tions
coloni
ment
Alliés
que l
celle
simpl
ment
est lo
qué l

Mg
entre